



**Règlement Particulier**

- Date : **Samedi 18 & dimanche 19 avril 2020**
- Lieu : **Gymnase Philippe LAMOUR, Nîmes**
- Horaires indicatifs : **8H00-20H00 le samedi ; 8h-19h le dimanche**
- Tableaux : **Adultes (de Minimes à Vétérans)**
- Classement : de **NC à N2**
- Disciplines : **Doubles (DD / DH / Mixte)**  
⇒ **Doubles le samedi**  
⇒ **Mixte le dimanche**
- Nbre Sortants : **2 sortants par Poules (P3 et P4) dans tous les tableaux**
- Dates :     Date limite d'Inscription : **08 / 04 / 2020**  
              Prise en compte du CPPH : **02 / 04 / 2020**  
              Confection des Tableaux : **12 / 04 / 2020**
- Juge-Arbitre : **Alain FABRE**
- Numéro d'autorisation : **Demande en cours**

Art.1. La compétition est régie par le RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS (RGC) de la FFBaD

Art.2. a) Tous les participants au tournoi doivent être licenciés au sein de la FFBaD au plus tard à la date limite d'inscription.

b) Le tournoi est ouvert à l'ensemble des licenciés de France **à partir de la catégorie Minimale**.

c) Le tournoi est ouvert aux joueurs classés **NC à N2** dans la discipline où ils s'inscrivent.

Art.3. Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre (**Alain FABRE**), ses décisions sont sans appel.

Art.4. a) **Un minimum de 5 tableaux** (« Top 1 » à « Top 5 »)

b) Les paires seront affectées par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction du CPPH de la paire au moment du tirage au sort de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.

Les tableaux ne seront pas forcément identique en nombre de paires, afin de permettre une meilleure valorisation et équilibre de la compétition.

c) **Le nombre de sortants par Poule sera de 2 dans tous les tableaux** afin de favoriser le plus grand nombre de matchs pour les joueurs dans la limite de 8 sur la journée.

En cas d'une trop forte affluence, une liste d'attente sera constituée en se basant sur l'ordre d'arrivée des feuilles d'inscription avec le règlement.

d) la date de prise en compte du CPPH pour la confection des Tableaux (*positionnement des paires, Têtes de Série et Têtes de Poule*) sera le **jeudi 2 avril 2020**.

e) Le tirage au sort sera effectué le **dimanche 12 avril 2020**



- Art.5. Chaque joueur a la possibilité de s'inscrire dans deux disciplines maximum durant le week-end.  
Le **samedi** seront joués les doubles (DH/DD)  
Le **dimanche** seront joués les **mixtes**
- Art.6. a) La date limite d'inscription est le **mercredi 8 avril 2020**  
Seules les inscriptions émanant de Clubs seront acceptées.
- b) Les droits d'inscriptions sont de **17€ pour 1 discipline** et **20€ pour 2 disciplines**.  
Les droits d'inscriptions sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (*blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...*) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).
- b) Une inscription sera validée uniquement que si le paiement aura été reçu  
2 Possibilités :  
\* Règlement par chèque libellé à l'ordre d'UNANIM'BAD et adressé à  
**UnaNim'Bad – chez Mme VARINARD**  
**25 AVENUE ROBERT DE JOLY 30620 UCHAUD**  
\* Virement (seulement le paiement d'un club) ; ordre du virement :  
**CROCO TOUR / nom du club complet (pas d'initiales)**.  
**Nota** : Le RIB sera donné sur demande uniquement (*via l'adresse mail de contact*).  
Les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi ou la date de confirmation par mail après réception du paiement.
- c) Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser les joueurs n'ayant pas respecté le règlement ou l'éthique sportive lors des précédentes compétitions organisées par le Club.
- Art 7. a) Les convocations seront adressées au responsable indiqué sur la feuille d'inscription, uniquement par mail.
- b) Les joueurs devront être présents dans la salle au plus tard à leur heure de convocation soit 60 minutes avant l'heure théorique prévue de leur match.
- Art.8. Chaque joueur mineur présent devra être accompagné durant la totalité de sa compétition par un représentant majeur qui devra signer la feuille de responsabilité et qui s'engagera à rester présent.  
En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il devra présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.
- Art.9. Tous les matches se feront en auto-arbitrage.
- Art.10. Les volants plumes (*Obligatoires sur cette compétition*) sont à la charge du Joueur de façon équitable (partage). Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs, ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match.  
Les volants officiels de la compétition sont les suivants : **FS7 ADIDAS**.  
Des boîtes seront en vente dans la salle en cas de besoin
- Art.11. a) Une tenue de badminton (maillots & shorts/jupes), conforme au règlement sur les tenues des joueurs en vigueur en vigueur au sein de la FFbAd, sera exigée sur les terrains pour tous les participants.



- b) Conformément au « Code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs » en vigueur au sein de la FFBaD, les conseillers devront porter une tenue appropriée et ne devront pas utiliser d'appareil électronique.
- ex1 : short autorisés mais pantalon troué interdit,
  - ex2 : Chaussures lassées obligatoires, Tongs et claquettes interdits,
  - ex3 : Casquette, lunettes de soleil interdites.

Art.12. a) Les joueurs disposeront de 3 minutes de préparation entre l'appel et le début de leur match. Ces 3 minutes comprendront notamment le test des volants et la mise en tenue de jeu.

- b) Passé un délai de 5 minutes tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

Art.12. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera considéré comme :  
« **LET** » une seule fois au service,  
« **FAUTE** » durant l'échange

Art.13. L'ordre des matchs respectera dans la mesure du possible le programme annoncé. Toutefois les horaires qui figurent sur l'échéancier sont donnés à titre indicatif et l'ordre pourra en être modifié pour le bon déroulement de la compétition.  
Au niveau des phases finales il est possible que les horaires ne soient plus respectés. Les joueurs devront être présents dans la salle à l'appel de leur match.

Art.14. Le temps de repos minimum entre chaque match sera de 20 minutes.

Art.15. Seuls, auront accès au plateau de jeu,

- les joueurs appelés et ayant à disputer un match ainsi que leurs conseillers (au niveau de l'espace mis à leur disposition)
- le Juge-Arbitre de la compétition et les éventuels arbitres présents,
- les membres du comité d'organisation,
- les personnes du service médical.

Art.16. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra auparavant avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match, s'il n'est pas présent dans la salle.

Art.17. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait sans être remplacé, après l'envoi des convocations. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Occitanie de Badminton par lettre recommandée avec accusé de réception.

Art.18. L'utilisation de substances ou de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).

Art.19. Droit à l'image : Le comité d'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photos et films réalisés lors de ce tournoi pour les besoins de ses différentes publications et communications autour de ce dernier. Toute personne désirant user de son droit absolu de s'opposer à l'utilisation de



UNANIM'BAD

## CROCO TOUR

son image devra le faire connaître dès son arrivée dans le gymnase et ce le 1er jour du tournoi auprès du Comité d'Organisation (*table de pointage ou d'accueil, le cas échéant à la table de marque*).

Art.20. Seul un représentant de club sera autorisé à poser une réclamation auprès du Juge-Arbitre.

Art.21. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art.22 - **TOUTE PARTICIPATION A CE TOURNOI IMPLIQUE LE RESPECT DU PRESENT REGLEMENT**